

Tintigny, le 1^{er} février 2016

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de de la Commission Locale de Développement Rural du
18/01/2016

Présents :

CLDR: voir liste ci-jointe

Auteur pour projet de Cobreville: Benoît Georges,

Auteurs pour la maison de la ruralité : Bernard Colet et François Huberty

FRW : Stéphane Guében agent de développement FRW

Ordre du jour

- Maison de village de Cobreville
- Maison de la ruralité
- GT Nature
- Divers

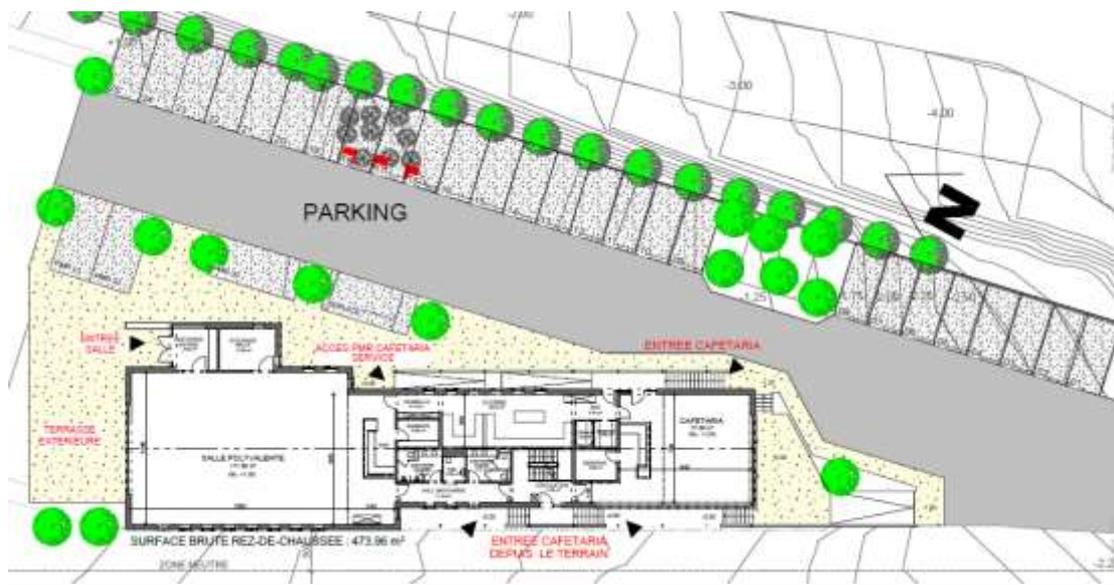
Maison de village de Cobreville

En octobre 2015, le projet a été présenté de manière conjoint à l'administration du développement rural (pour la partie maison de village) et à Infrasports (pour la partie football).

Résultats :

- Un accord de principe sur les répartitions entre les deux administrations a pu être établi.
- Côté Infrasports :
 - Prise en charge les parties sportives
 - Octroi un forfait pour les parties « commerciales » : buvettes, cuisine,...
 - Acceptation le partage 50/50 avec le DR pour les abords
 - Encouragement au redressement du terrain en conformité avec les normes actuelles d'un terrain de football (=> équipement et coût conséquent !)
 - Le dossier n'existera vraiment qu'à la phase projet.
- Côté DR :
 - Prise en charge de la partie maison de village et de la moitié des communs (cuisine et abords)
 - Acceptation de la demande de convention sur base des montants présentés.
 - La convention en développement rural est lancée. L'accord du Ministre devrait arriver dans les jours ou semaines à venir.
 - La prochaine étape sera l'avant-projet.

La présentation du projet par l'auteur, Benoît Georges



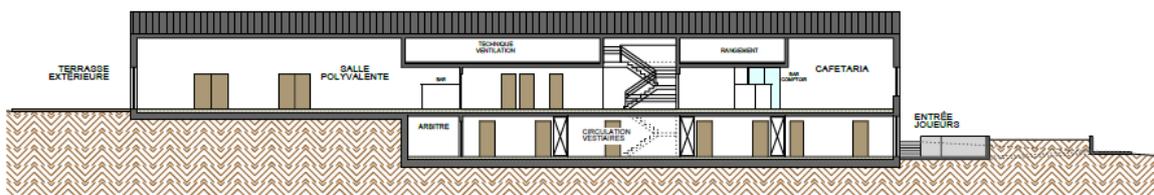
Esquisse du projet au 18/01/2016 : vue globale

Les évolutions du projet tiennent essentiellement :

- à la prise en compte les différentes remarques émises par les administrations régionales
- au souhait de Collège d'étudier la possibilité de diminuer le coût

Présentation :

- Déplacement de l'entrée de la salle au profit de large vitrage donnant sur la nouvelle terrasse. De grandes baies permettront un vue sur la terrasse et donc sur les enfants.
- Diminution des surfaces
 - o Grande salle = 203m² (pour 220m² avant)
 - o Buvette = 80m²
 - o Vestiaires : disparition des techniques, suppression d'un local arbitre et escalier central
- Disparition de la terrasse côté football
 - o L'auteur à vérifier l'angle de vue à partir de la baie vitrées pour garantir une vue sur tout le terrain depuis l'intérieur
- Création de locaux au-dessus des partie communes (bars, réserves et cuisine)
 - o Organisation des techniques (chauffage, ventilation,...)
 - o Local de rangement pouvant être utilisé comme « local bébé »
- Réduction des superficies aménagée à l'extérieur (= +/- 250m²)
- Parking parallèle au bâtiment identique (25 places)
- Rapprochement du parking PMR (4 places) de l'accès à la grande salle et à la cafeteria (via l'entrée de service)
- Pas de nivellement du terrain de football



COUPE LONGITUDINALE

Réactions :

- Quel coût pour le citoyen ?
 - o Le projet à globalement diminuer de 290.000€
 - o Total : 1.293.516 € TVAC
 - o Part locale = +/- 175.000 € pour la partie sportive et +/- 385.000 € pour la partie maison de village
- Il est demandé d'inversé le sens d'ouverture de la porte du local de rangement près du sas d'entrée de la grande salle pour gagner un peu de superficie de rangement.
 - o L'auteur propose une porte coulissante
- Les vitres verticales de la grande salle sont biens car elles marquent la différence avec les grandes baies de la buvette. Ces sont deux fonctions distinctes qu'il ne faut pas mélanger.
- Comment sont organisés les vestiaires ?
 - o L'auteur rappelle qu'il existe de normes précises à respecter pour les vestiaires par exemple, la longueur minimale des banquettes, le nombre de pommeaux de douche, la temporisation de l'éclairage,...

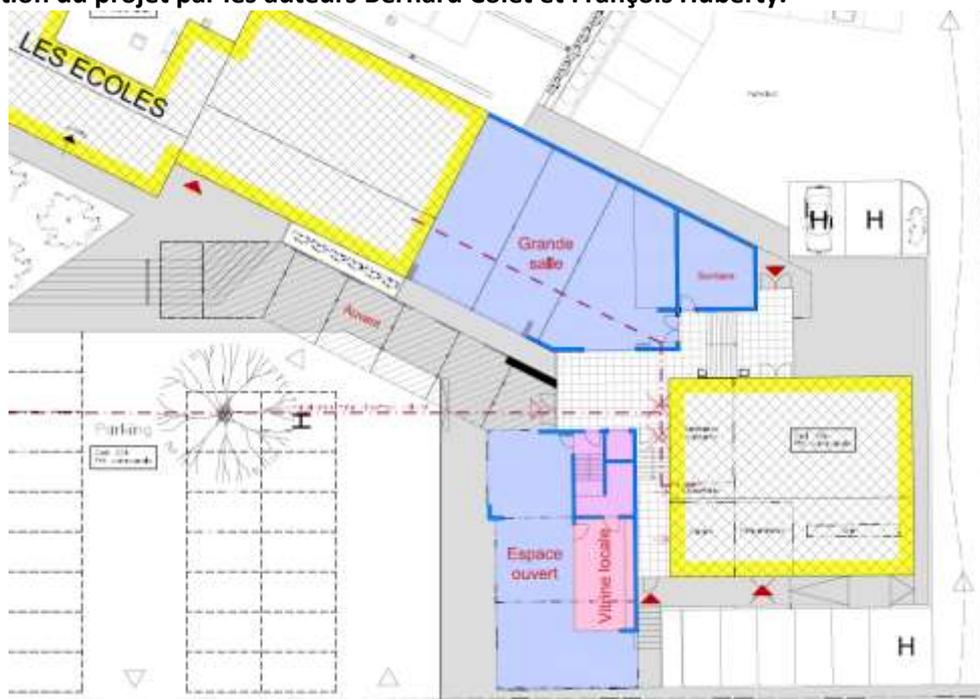
Maison de la ruralité

Le projet de la Maison de la ruralité est le second projet du lot 1 du PCDR. Il sera présenté en PWDR (financement européen) dans l'espoir de décrocher un financement de l'ordre de 80%.

L'esquisse présentée a donc été réalisée en fonction des contraintes définies par cet appel à projet dont notamment une superficie maximale bâtie de 600m². Dès lors, seul le bâtiment pourra bénéficier du subside. La possibilité d'intégrer le bar à thym au projet global a dû être écartée et d'autres financements devront être trouvés pour la place.

Néanmoins, sans le cas où ce financement PWDR échouerait, le Collège souhaite revoir complètement la copie en y réintégrant le bar à thym et la place pour le présenter en développement rural. Dans ce cas, les subsides sont de 80% pour la 1^{ère} tranche de 500.000€ et 50% pour le reste.

Présentation du projet par les auteurs Bernard Colet et François Huberty.



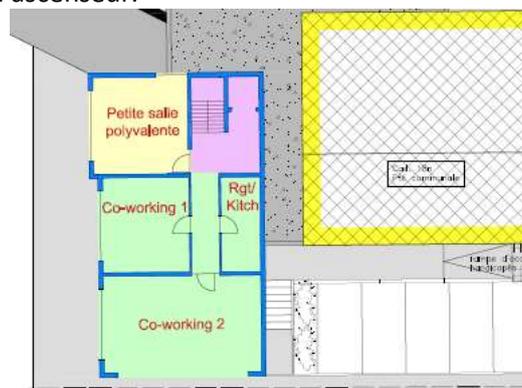
Esquisse du projet au 18/01/2016 : vue globale

- Le projet de la maison de la ruralité est un projet qui permet d'accueillir et stimuler de nombreuses activités par l'apport de locaux diversifiés et la professionnalisation de l'encadrement.
- Il se compose :
 - o d'une infrastructure complémentaire aux différents services déjà présents sur la place (administration communale, poste, école, crèche, CPAS, épicerie sociale,...) et à proximité (boucherie, boulangerie,...)
 - o d'un relifiting de la place
- Le bâtiment sera implanté dans le prolongement de l'école et rejoindra le bar à thym de telle manière à combler la « dent creuse » et de renforcer la lisibilité de la place. Ainsi, la place est fermée et devient un ensemble bâti cohérent.
- Le bâtiment regroupe 3 fonctions qui peuvent être utilisées individuellement ou ensemble :
 - o Fonction « valorisation des ressources locales » avec un espace d'accueil et une vitrine importante permettant une visibilité accrue depuis l'extérieur.
 - o Fonction « culturelle » avec une salle polyvalente
 - o Fonction économique avec un espace coworking à l'étage
- Le tout étant complété par des circulations intérieures et extérieures permettant la déclinaison de l'espace en de nombreuses formules selon les besoins.
- Le bâtiment à front de rue se veut volontairement marquant pour attirer le regard et renforcer encore l'effet place. Il s'agit d'un cube à l'architecture très contemporaine.



vue depuis l'administration communale

- L'entrée se fait par le centre, via l'espace d'accueil. Les circulations intérieures permettent de rejoindre la grande salle, le bar à thym ou le parking situé derrière. Elles sont suffisamment large que pour devenir des espaces exploitables en cas de grosse manifestations.
- La grande salle d'une superficie de 200 m² et d'une hauteur de 4m est polyvalente et peut être divisées en plusieurs espaces. Elle sera complémentaire aux plus petits locaux du bar à thym.
- L'étage est composé de deux salles dédiées au coworking, d'un bureau, d'un local polyvalent, de sanitaires et d'un ascenseur.



étage

- Les circulations extérieures sont couvertes par un large auvent (5-6 m) qui permette de protéger les différentes activités de plein air tout en évitant l'installation d'une halle obstruant le centre de la place. La superficie totale des auvents représente 150 m².
- La circulation des voitures devra passer à sens unique le long du bar à thym pour accéder au parking. La sortie se fera sur le côté de la maison du CPAS.

Réactions

- Y aura-t-il des changements dans le bar à thym ?
 - ⇒ *Il n'y aura pas d'intervention dans le bar à thym. A terme l'ensemble des locaux disponible dans le bar à thym et la maison de ruralité formeront une offre globale. L'ajout d'un chapiteau reste possible.*
- L'espace de coworking bénéficie de grandes baies ouvertes. Est-ce réellement opportun pour le travail sur des écrans d'ordinateur.
 - ⇒ *L'auteur se vait rassurant : l'avant est orienté à l'ouest et la grande baie au nord.*
- Sur les esquisses, les poteaux qui soutiennent les auvents paraissent tout petits, frêles.
- La salle culturelle est grande. Qu'est-ce qu'elle apporte de plus aux autres salles de la Commune ?
 - ⇒ *C'est une demande inscrite dans le PCDR qui émane de la population. Cette salle sera cloisonnable. Elle permettra de répondre aux besoins en locaux grandissant dans la Commune : répétition de théâtre, marché du terroir, groupe nature, nouvelle fanfare, gospel, activités du PCS (futur SEL, repair café ?). La grande salle sera plus adéquate pour la présentation de spectacle ou de grande manifestation que des salles de gym.*
- Les couloirs sont larges. Pourquoi ne pas en profiter pour mettre en évidence l'histoire du territoire ? Il pourrait y avoir des structures pour faciliter l'organisation d'exposition.
- Quelque chose est-il prévu pour protéger les piétons de la place de la route régionale ?
 - ⇒ *L'auteur va y réfléchir. Il ne faut cependant pas créer un obstacle sur la place.*
- Quel rapport entre l'espace d'accueil et le SI de Siret ?
 - ⇒ *Le SI reste à Sibret et conserve ses activités. L'espace d'accueil a pour but de valoriser les ressources du territoire (naturelles et humaines). Du personnel communal sera chargé d'effectuer ce travail.*

Groupe Nature

Le Groupe Nature était présent sur le marché de Noël avec un stand pour se faire connaître et pour promouvoir ses premières activités :

- Initiation à la taille des fruitiers (19/03)
- Visite des forêts communales en bus + pique-nique en forêt (23/04)
- Marché du terroir (21/05)

Cette première organisation était un véritable succès (beauté du stand, fréquentation, bonne ambiance).



Le Groupe Nature rappelle au membre de la CLDR qu'ils y sont les bienvenus même de manière ponctuelle.

Divers

Hall relais agricole :

Un projet de hall relais agricole transcommunale est en discussion avec les Commune de Bastogne et Bertogne. Il s'agit notamment favoriser la diversification agricole en mettant à disposition des agriculteurs un atelier facilitant la découpe de la viande et la transformation du lait. Ce projet inclus aussi une cuisine adaptée à la préparation de repas pour collectivités et valorisant les produits locaux ainsi qu'un espace polyvalent pour l'organisation de marché fermier ou l'accueil de GAC.

Mini PCDR :

Le mini-PCDR a été distribué dans toutes les boites aux lettres à l'exception de l'ancienne commune de Juseret en raison d'un nombre d'exemplaire insuffisant. L'envoi sera complété rapidement.

Prochaine réunion :

La prochaine réunion concernera le rapport annuel. Nous y ferons le bilan de cette année et nous réfléchirons aux prochains projets à lancer :

- Réseau de chaleur
- Maison e village de Chaumont (pour info : le CDJ Eureka ne souhaite finalement pas intégrer ce projet)
- ...

Stéphane Guében,
Agent de développement FRW

Participants à la réunion du 14/10/2015

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M	Besseling	Yves	Hompré	8	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Burnon	Aline	Remichampagne	9	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Colot	Sandrine	Clochimont	2	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Dourte	Michel	Rue de Marche	15	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale	Route de Neufchâteau	67B	6642	VAUX-SUR-SURE
Mme	Mathu	Brigitte	Assenois	48	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Nicolay	Pierre	Chemin de Martelange	31B	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Notet	Patrick	Place du Marché	25	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Scouman	Vincent	Grandru	1	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Willot	Joseph	Chenogne	19	6640	VAUX-SUR-SURE

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Evrard	Alexandra	Remience	18	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Godfrind	Guy	Hompré	22	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Lefevre	Philippe	Hompré	7A	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Reyter	Sonia	Bercheux	95E	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Thiry	Stéphanie	La Barrière	91C	6640	VAUX-SUR-SURE